

Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties, à l'exclusion des conditions propres au client. Il ne sera admise aucune dérogation aux présentes conditions générales, sauf accord écrit de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN. L'absence de mise en œuvre d'une clause établie dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme une renonciation de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN à s'en prévaloir.
2. Les offres de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN s'entendent hors T.V.A. et hors frais externes spécifiés. Elles ont une durée de validité de 15 jours calendrier à dater du jour de l'émission de l'offre.
3. Toute modification de la mission donnée au client à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN intervenant après l'acceptation de la mission, devra être transmise par écrit à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN qui, en cas d'acceptation, se réserve le droit de modifier son offre en conséquence.
4. La SPRL XLS GRAPHIC DESIGN n'est pas responsable des fichiers reçus du client, ni de la qualité typographique des modèles prêts à l'impression. Le client garantit qu'il est propriétaire et/ou légalement autorisé à utiliser tous les fichiers et supports transmis (typographie, photographies, dessins, modèles,...). Il tiendra la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN indemne de toute revendication de tiers y relative, en principal, intérêts, et frais.
5. A la demande du client ou par sa propre initiative, la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN réalise une épreuve simple. Les épreuves soignées (p.ex. en couleurs fidèles et/ou sur papier du tirage) feront l'objet d'une facture complémentaire. Si le client ne demande pas d'épreuve, la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN n'est en aucun cas responsable de la qualité du produit fini.
6. La transmission par le client d'un bon à tirer décharge la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN de toute responsabilité concernant des erreurs ou des omissions qui seraient constatées pendant ou après l'impression. Le bon à tirer demeure la propriété de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN.
7. Le client reconnaît que la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN est seule propriétaire de tous les droits intellectuels liés au travail réalisé. Sauf dérogation expresse, le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits. Cela vaut expressément pour les fichiers source ou tout outil de développement interne qui a permis à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN de réaliser la commande du client, qui restera propriété de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN.

8. Les délais de livraison et d'exécution ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne lient donc nullement la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN. Un retard dans l'exécution ou la livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, des dommages et intérêts ou une résolution du contrat.
9. Dans l'hypothèse où le client confie à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN un travail périodique, il s'engage à n'y mettre un terme que moyennant le respect d'un délai de préavis, fixé à 3 mois pour un travail représentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à [...], et à 6 mois pour un chiffre d'affaires supérieur. Si un tel délai n'est pas notifié à temps par la voie recommandée, le client s'engage à indemniser la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN à due concurrence.
10. La SPRL XLS GRAPHIC DESIGN n'est pas responsable du matériel et des supports transmis par le client, qui s'engage à les assurer contre tous les types de risques (vol, incendie, détérioration...), à l'entière décharge de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN. A l'issue de ses travaux, la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN n'a pas l'obligation de les conserver, sauf si leur mise en dépôt a été expressément convenue.
11. Sauf convention contraire, la livraison se fait au siège de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN. Les expéditions des travaux (par La Poste, les services postaux internationaux ou des tiers) se font aux risques et périls du client. D'éventuels défauts à une partie des travaux livrés n'autorisent pas le client à refuser l'entièreté de la livraison.
12. Les travaux livrés restent la propriété de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN jusqu'au jour du complet paiement des factures qui s'y rapportent. Les risques sont cependant à charge du client dès l'existence de la commande.
13. L'enlèvement des travaux auprès de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN ou leur utilisation partielle emporte approbation de ce qui a été livré. Les réclamations relatives aux travaux livrés ne sont recevables que pour autant qu'elles soient communiquées par lettre recommandée endéans les huit jours de la livraison, ou de l'invitation à en prendre livraison. Ces réclamations ne suspendent nullement l'obligation de payer au terme convenu.
14. En cas de manquement imputable à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN, le client accepte que, sauf faute lourde, la responsabilité de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN est, au choix de cette dernière, limitée au remplacement ou au remboursement (calculé au pro rata de la commande livrée) des produits non conformes. Le client renonce irrévocablement à rechercher la responsabilité de La SPRL XLS GRAPHIC DESIGN pour d'autres dommages, notamment indirects, tels qu'un manque à gagner ou un préjudice commercial.

15. Les factures sont payables au comptant, sauf dérogation expresse, au siège social de la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN, ou auprès de l'organisme financier mentionné sur la facture.

Toute facture restée impayée à son échéance sera productive de plein droit d'un intérêt de 1% par mois jusqu'au jour du paiement, outre une clause pénale conventionnelle de 12 % avec un minimum de 125,00 €, sans préjudice de l'application de la loi du 2 août 2002 en matière de transactions commerciales.

La réception de la facture constitue de plein droit et conformément à l'article 1139 du Code Civil mise en demeure du débiteur, sans qu'il soit besoin d'acte et par la seule échéance du terme.

A défaut de paiement à la date convenue, la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN se réserve également le droit de suspendre immédiatement toute exécution ultérieure des travaux ou des livraisons, indépendamment de son droit à considérer le contrat comme résolu et à exiger des dommages et intérêts. En cas de résolution, le client s'engage expressément à autoriser à la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN l'accès à ses locaux pour récupérer ses produits sans avertissement préalable, le cas échéant par un transporteur envoyé par la SPRL XLS GRAPHIC DESIGN. Le client supportera tous les frais engendrés par la reprise de ces produits.

16. La nullité éventuelle d'une clause des présentes conditions générales n'altère pas la validité des autres dispositions.
17. La présente convention est soumise au droit belge et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles.